

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAYAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Départs de	
CAHORS	CAHORS	CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX
11 h. 10 ^m matin	5 h. 10 ^m matin	6 h. 53 ^m matin	10 h. 12 ^m matin	10 h. 28 ^m matin	10 h. 45 ^m matin	4 h. 22 ^m soir	5 h. 51 ^m soir
7 h. 41 ^m soir	1 h. 15 ^m soir	2 h. 55 ^m soir	3 h. 56 ^m soir	4 h. 24 ^m soir	5 h. 54 ^m soir		
	5 h. 50 ^m soir	7 h. 24 ^m soir	8 h. 46 ^m soir				

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivé à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 11 Avril.

Nous assistons à un grand spectacle : c'est le réveil de l'Angleterre. Quelle puissante et merveilleuse nation ! Vouée à la paix pendant plus de vingt ans, elle se sent atteinte dans sa dignité et ses intérêts, et aussitôt un immense mouvement d'indignation et de patriotisme éclate dans la nation tout entière. Cette vive émotion, qui s'est déjà traduite par le Message de la reine et l'appel de milices, vient d'éclater plus fièrement encore dans le Parlement. Lundi dernier, le chef du cabinet, lord Beaconsfield a prononcé un discours qui retentira dans toute l'Europe comme une nouvelle protestation contre les envahissements et les prétentions de la Russie.

D'après l'analyse que le *Temps* donne du discours de lord Beaconsfield, le chef du cabinet anglais a traité la question de droit et la question de fait. En principe, le gouvernement britannique n'admet pas qu'un Etat puisse se dégager d'un traité signé par lui, sans l'assentiment des autres signataires. Le traité final qui modifiera le traité de Paris devra donc être, comme celui-ci, un traité européen. Dès le début de la guerre, le gouvernement britannique a rappelé ce principe de droit. Le gouvernement russe l'a implicitement accepté, en donnant à l'instrument de San Stefano le titre de « préliminaires », ce qui fait présumer le droit de révision par les puissances. C'est en vertu de cette règle de droit que l'Angleterre a demandé que le traité fut tout entier soumis à la discussion du congrès. La Russie ayant repoussé cette condition, le gouvernement britannique n'a pu consentir à aller au Congrès.

En fait, le traité de San Stefano qui détroit la Turquie d'Europe, qui crée une Bulgarie s'étendant sur des territoires où il n'y a point de Bulgares, qui consacre une saisie de ports sur la mer Noire et la mer Egée, qui impose aux provinces grecques de l'Epire et de la Thessalie des lois dictées par la Russie, qui tranche la question de la Bessarabie, quoique la souveraineté du Bas-Danube soit d'intérêt européen, ce traité, d'après lord Beaconsfield, crée des dangers pour tout le monde, et spécialement pour l'Angleterre, dont les communications avec l'Inde pourraient être menacées.

Ainsi, d'une part, le refus par la Russie de consentir à l'appréciation par les puissances du traité tout entier, de l'autre les dispositions dangereuses du traité lui-même ont décidé le gouvernement britannique à faire des préparatifs militaires. L'Angleterre se trouve donc en présence d'une révolution qui atteint à la fois l'Empire britannique, dans certains de ses intérêts les plus importants, et l'indépendance même de l'Europe. Le moment est venu pour elle de veiller à la sécurité de son empire.

Nous devons loyalement reconnaître, après les élections de dimanche, s'écrit le *Soleil*, que le courant de l'opinion publique ou, pour parler comme M. Berthaud, sénateur, le vent qui souffle, se prononce actuellement de plus

en plus pour le gouvernement républicain. Cette vérité éclate de toutes parts dans la presse étrangère comme dans la presse française. On a fait également remarquer que les bonapartistes se trouvent surtout atteints par le verdict des électeurs. — Ils n'ont pu faire passer, dit le *Temps*, un seul de leurs candidats ; ils ont perdu des circonscriptions qu'ils considéraient comme leur étant à tout jamais acquises. Dans le Gers (arrondissement d'Auch), M. Jean David a été élu contre M. Peyrusse ; dans le Pas-de-Calais (1^{re} circonscription d'Arras et 2^e circonscription de Boulogne), les deux candidats bonapartistes invalidés, MM. Sens et Dusausoy, ont échoué contre MM. Denys et Ribot. Ce sont là des défaites capitales. Le Gers était pour les bonapartistes une sorte de domaine électoral, une propriété de famille. Le Pas-de-Calais, où Napoléon III avait fait ses premières armes comme journaliste, comptait au nombre des rares départements où les candidatures bonapartistes semblaient assurées du succès.

M. John Lemoine, dans le *Journal des Débats*, examine la brochure du prince Napoléon dont nous avons déjà parlé. Après avoir raconté les péripéties des négociations relatives à l'abandon de Rome aux Italiens, abandon qui fut d'abord refusé, mais qui donna lieu ensuite à une mission du prince Napoléon, M. John Lemoine s'exprime ainsi :

Dans la dernière négociation, du côté de l'Italie comme du côté de l'Autriche on ne pouvait se mettre sur le pied de guerre avant le 15 septembre ; or, le 2 septembre c'était Sedan, et le 4 septembre c'était la République. Quand donc le prince Napoléon, à la dernière extrémité, fut envoyé de Metz à Florence pour tenter de mettre l'Italie en mouvement, il était déjà trop tard, nous n'avions plus d'alliances possibles.

Si la persistance de l'Empereur avait pu être attribuée à un sentiment réellement religieux, si on pouvait y voir un acte de foi, on pourrait la respecter. Mais elle n'était que le produit de cette politique double, équivoque, tortueuse, qui était dans le caractère, dans le tempérament de cet homme, et qui a inspiré tous les actes de sa vie. Les catholiques ne peuvent pas même lui savoir gré d'avoir voulu garder Rome, car il la gardait pour lui-même plus que pour le Pape. Au fond, il n'avait été toute sa vie qu'un carbonaro, un incurable conspirateur. Il conspirait toujours ; il conspirait contre tous les gouvernements, même contre le sien, contre ses propres ministres et contre lui-même. Les catholiques, auxquels il disait qu'il leur gardait Rome, ne pouvaient pas oublier qu'il avait fait la guerre de 1839 et commencé la démolition de l'édifice du pouvoir temporel. Le vieux Pie IX, qui était du pays, n'avait pas la moindre confiance dans ce qu'il lui disait ou lui jurait, et il voyait encore en lui le carbonaro de 1831 qui avait pris les armes contre le Pape. Il aimait bien mieux le roi Victor-Emmanuel qui lui avait pris ses Etats la mort dans l'âme, sans penser à mal, que ce Corse astucieux sur lequel il ne pouvait jamais compter ; et il disait des deux : « Celui-là, c'est l'agneau ; mais l'autre, c'est le loup. »

La confiance n'existait pas davantage chez les Italiens. L'Empereur avait perdu, par la perpétuelle ambiguïté de sa conduite, tout le bénéfice des services qu'il leur avait rendus. Ils se rappelaient que pour lui faire tenir ses anciens serments il avait fallu les bombes d'Orsini. Jamais cet homme singulier ne pouvait rien faire droitement et franchement. Quand il avait commencé la guerre de

1859, il avait annoncé l'affranchissement de l'Italie depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, puis il s'était arrêté à moitié chemin et avait inventé cette combinaison bizarre du Pape président l'amphictyonie italienne. Car pour s'en aller et attendre le cours de l'histoire. Quand les Italiens firent le siège de Gaète, l'Empereur les laissa libres du côté de la terre, mais leur bloqua le passage par mer. Pourquoi ? parce qu'il était dans sa nature d'être double. Quand les Italiens lui dirent qu'ils allaient prendre possession des Etats de saint Pierre, il répondit : « Faites, mais faites vite. » Il lui fallait le fait accompli. Ainsi de Mentana, et du proverbe féroce sur les merveilles des chassapots.

Il avait lassé, trompé le monde entier, et l'on ne croyait plus un mot de ce qu'il disait. Les dernières tentatives d'alliances que le prince Napoléon a brièvement expliquées venaient trop tard : la position était perdue. L'Europe était dans un universel état de défiance contre ce ténébreux insurgé, et la France, après vingt ans de servilisme, n'avait d'autre volonté que celle d'un infirme qui n'en avait plus.

Entre bonapartistes.

Avec une grande raison et une parfaite logique, M. Dugué de la Fauconnerie avait écrit :

« Au nom de quel principe viendrais-je protester contre l'arrêt du suffrage universel ?
« Sans doute, j'eusse préféré que le suffrage universel fut directement consulté, mais l'on ne peut vraiment pas soutenir avec une apparence de raison que la même France qui envoie des républicains à la Chambre, se prononcerait contre la République si elle était directement interrogée. Autant vaudrait dire que le suffrage universel n'a ni logique, ni bon sens, ni clairvoyance, et alors que deviendrait, je le demande, le principe fondamental de l'impérialisme ?

Cette condamnation formelle du système plébiscitaire (signée Dugué de la Fauconnerie) devait nécessairement causer à l'Ordre un très vif désappointement. Il est dur de s'entendre reprocher ainsi ses contradictions.

Pour répondre à son ancien directeur et à tous les « gens pauvres d'esprit et de mauvaise foi qui ne veulent point voir de différences entre les élections et un plébiscite », l'Ordre expose la théorie des plébiscites bonapartistes :

Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte demanda au Peuple : Veux-tu renoncer au salut, qui est en moi ? Veux-tu me retirer la suprême magistrature dont tu as voulu m'investir ? Si tu le veux, c'est bien, tu n'as qu'un mot à dire : Non ! et je descendrai du pouvoir, et je rendrai la France à l'anarchie, dont tu seras responsable vis-à-vis de toi-même.

« Veux-tu au contraire l'ordre, l'ordre durable et fort ? Veux-tu l'apaisement des passions et l'anéantissement des partis ? Veux-tu le bien-être moral et matériel qui résulte de la certitude du lendemain ? Veux-tu la paix civile et le travail fécond ? Si tu veux tout cela, tu n'as qu'un mot à répondre : OUI ! et tu m'auras absous des nécessités douloureuses où me réduit le salut public, et tu m'auras dit que j'ai bien fait, et tu te seras sauvé toi-même par ma main. Maintenant, peuple, parle librement : j'ai fait le silence pour que la France et le monde l'entendent. »

Tout cela est absolument exact. Louis-Napoléon Bonaparte avait fait le silence, et quand il l'eut obtenu complet, il mit le peuple dans l'obligation de ratifier le fait accompli ou de tomber dans l'inconnu ; il lui dit : choisis entre moi ou l'anarchie ; mais il ne lui dit pas : choisis entre l'Empire, la République ou la

Monarchie.

Tel fut le plébiscite de 1851. L'Ordre l'avoue sans aucune espèce d'embarras ; il semble même en admirer la sincérité et la loyauté. Pour l'Ordre un plébiscite fait dans de semblables conditions est libre, vrai, correct.

C'est ainsi que MM. Ronher et Amigues entendent la doctrine de l'appel au peuple et respectent le principe de la souveraineté populaire.

« Nous préférons la logique de M. Dugué de la Fauconnerie. »

(Gazette de France).

L'armée territoriale.

Les événements de la guerre de 1870 comportent des enseignements de toutes sortes qu'une grande nation ne saurait négliger sans péril. Il fut prouvé alors que, parmi les causes principales de nos échecs, l'absence de réserves nationales solidement organisées et le manque de cadres pour ces réserves étaient au premier rang. On s'en était bien aperçu quand, après que nos troupes actives eurent été prises par l'ennemi à Sedan et à Metz, il fallut organiser une nouvelle armée. Le patriotisme donna des soldats en quantité plus que suffisante, mais les chefs firent défaut. La guerre ne se fit plus en effet, comme dans le temps passé. Si jadis les milices communales, les gardes urbaines et les gardes nationales étaient suffisantes, il n'en est plus de même aujourd'hui, surtout depuis que l'une des grandes puissances continentales a fait de l'organisation militaire la première de ses institutions, et n'est parvenue à son récent développement que par l'emploi d'une imposante force préparée de longue main. Les leçons de l'expérience nous ayant indiqué que nous devions la suivre dans cette voie si nous voulions conserver notre intégrité territoriale et maintenir notre indépendance, l'accord fut presque unanime pour adopter le principe de la création d'une armée de seconde ligne plus particulièrement affectée à la défense du sol national. C'est ainsi que naquit l'armée territoriale.

Les partisans de l'ancien système, les hommes à courte vue qui ne comprenaient pas les conséquences inévitables de la destruction de l'équilibre européen réalisée par les événements de 1864, 1866 et 1870, ne manquèrent pas de prodiguer leurs quolibets et leurs railleries à la nouvelle institution. Pour eux, l'armée territoriale ne devait être qu'une réédition de l'ancienne garde nationale : elle en aurait, disaient-ils, tous les défauts, mais sans les qualités : elle serait même un danger, ajoutaient-ils, car la garde nationale ne contenait que des hommes intéressés au maintien de l'ordre intérieur, tandis que l'armée territoriale serait composée de tous les hommes valides, sans distinction de caste, de rang, de position ni de fortune.

Combien grande était leur erreur, combien fausses leurs appréciations ! En effet, l'armée territoriale, telle qu'elle a été conçue, renferme au contraire, en elle-même les plus puissants éléments de force qu'il soit donné à une troupe de posséder. Elle n'est composée que d'hommes mûrs qui, loin de songer à troubler l'ordre in-

térienr quand ils seront réunis, n'auront d'autre pensée que de défendre et de protéger leurs biens, leur famille et leur patrie contre les attaques de l'étranger : c'est une image réduite de la nation, dans laquelle toutes les divisions sociales disparaissent et se confondent dans un sentiment unique, l'amour du pays. Voilà la vérité, voilà comment il faut comprendre et envisager le rôle de l'armée territoriale.

Reconnaissons toutefois que le retard apporté à l'organisation de notre armée de seconde ligne semblait donner raison à ceux qui l'avaient combattue par leurs écrits ou par leurs paroles. Voici bientôt six ans que cette armée est créée sur le papier, et sauf une première convocation d'un jour destinée à arrêter les listes nominale elle n'avait pas encore donné signe de vie. Il était temps de mettre fin à cette trop longue période d'incubation ; sinon, on eût découragé ceux-là mêmes qui s'étaient faits les défenseurs et les propagateurs les plus ardens de l'organisation de l'armée territoriale.

Enfin, nous approchons du moment où cette armée va donner le premier signe de vitalité. Il y a là une étude de plus haut intérêt au double point de vue militaire et national.

(République française).

Les Instituteurs à l'Exposition.

L'Exposition universelle doit être pour la République plus qu'une solennité, elle doit être une date. L'année 1878 sera le point de départ, non pas en termes vagues, d'une ère de prospérité, mais d'une ère de direction certaine. Quand le pays aura fait l'inventaire de ses ressources, dressé l'état de ses richesses et de ses forces, quand il les aura comparées à celles des autres nations, il se connaîtra mieux lui-même et fera un meilleur emploi de ce qu'il possède. Il y a des améliorations dont la réalisation paraît lointaine et difficile, des réformes dont les voix et les moyens n'apparaissent pas encore, des perfectionnements dont l'idée n'est pas mûre, qui, le lendemain de l'Exposition, sembleront d'une pratique aisée.

Un coup d'œil d'ensemble sur la situation matérielle et morale de la France éveillera des idées, poussera le progrès dans certaines voies, créera des modes nouveaux d'observation, rajeunira le vieux moule social, et exercera, par cela même, une influence politique décisive sur l'affermissement des institutions.

Il y a une chose qui n'est pas douteuse et qu'on peut affirmer dès à présent, c'est le succès moral de l'Exposition. Elle réussira nécessairement dans toutes les parties qui s'adresseront directement à l'intelligence, et c'est là qu'on trouvera les meilleures indications pour les travaux relatifs à l'enseignement dont la Chambre et le ministre de l'instruction publique ont pris l'initiative.

Supériorité ou infériorité, la vérité sera connue. Les méthodes d'enseignement seront étudiées et comparées, étude et comparaison qui permettront, par exemple, à la commission générale d'enseignement primaire de donner à ses projets l'unité qu'elle poursuit et le niveau qu'elle veut atteindre.

Nous ne doutons pas que, sous la surveillance de M. le ministre de l'instruction publique, la section pédagogique de l'Exposition universelle ne soit une des mieux soignées. M. Bardoux a témoigné de trop de sollicitude pour l'enseignement primaire pour que l'importance d'une exhibition méthodique lui ait échappé.

L'instruction primaire aura ses aises au palais du Trocadéro. Elle disposera d'un vaste local où seront placés méthodiquement les livres d'enseignement, où seront disposés sous un jour avantageux les appareils propres à faciliter l'apprentissage des notions scientifiques élémentaires. On sait quelle importance ont ces appareils pour l'enseignement de la cosmographie, de la botanique, de la géométrie. Il y aura nécessairement à l'Exposition de grandes quantités de figures et de préparations de ce genre ; l'arrangement n'en est pas indifférent.

Il y a une science surtout que nous aimerions à ne pas voir négligée, nous voudrions parler de la géologie, dont la connaissance est indispensable dans un temps comme le nôtre, qui se consacre aux grands travaux publics. La connaissance de la géologie appartient à tous les degrés de l'enseignement, et l'ingénieur qui doit tracer plus tard le lit d'un canal ou la voie d'un chemin de fer ne regrettera jamais d'avoir fait connaissance de bonne heure avec une science qui doit le mettre à l'abri des erreurs et des tâtonnements. L'Etat y trouvera aussi son profit.

La section d'instruction primaire devra comprendre aussi tout ce qui se rattache aux connaissances agricoles, physiques, chimiques, et aux machines qui rendent les démonstrations palpables par l'agencement de leurs pièces. Tout cela était un peu confus à l'Exposition de 1867, les tableaux, les cahiers, les objets exposés, produits ou machines, étaient d'un accès difficile ; il appartient aux organisateurs de la section de 1878 de tenir compte des réclamations qui furent faites alors.

Enfin, il est indispensable que tous les instituteurs de France soient en mesure de visiter une Exposition où ils sont tous en état de contrôler et de compléter. Cette visite des instituteurs, à Paris, est une des questions capitales de l'organisation de l'Exposition, elle fait partie des préparatifs nécessaires. Il faut donc songer, dès à présent, aux voies et moyens qu'on emploiera pour la rendre fructueuse, et nous ajouterons agréable, pour ceux qui méritent si bien qu'on les paye au moins en égards, en attendant qu'on les paye en argent.

(France).

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 8 avril.

Le Conseil général du Lot a ouvert sa session d'avril le 8 courant, suivant le décret de convocation.

M. Roques a pris sa place au fauteuil de la présidence et on a procédé à l'appel nominal.

Six honorables étaient absents : MM. Theilhard, Limayrac, Laroussille, le comte Murat, Cypière et M. Fraïsse malade est excusé.

Les travaux du Conseil, dans cette première journée, ont été très rapides.

On s'est borné à recueillir les différents vœux qui seront discutés, puis à distribuer les dossiers aux commissions.

Séance du 9 avril.

Après la lecture du procès-verbal, M. Brugaliers lit la circulaire de M. de Freycinet sur les allocations de crédit qui pourront être distribuées au département pour les chemins vicinaux et voies de communication.

Après cette lecture M. Brugaliers propose au nom de la Commission, à l'unanimité, l'emprunt d'un million à consacrer à l'achèvement de nos chemins vicinaux.

La commission des finances, par l'organe de M. Cambre, propose qu'on accepte l'emprunt d'un million.

Il en développe les conditions. Ce million sera sacrifié aux chemins classés depuis 1868 et aux chemins qui pourraient être faits et se faire.

Adopté à l'unanimité.

M. Cambre fait un rapport sur une pétition de M. Cabarrot concernant une bourse.

Cette proposition est ajournée.

A l'appel du ministre de l'intérieur, fait aux conseils généraux pour fournir à l'Exposition des dessins et plans de divers bâtiments départementaux, le Conseil vote une allocation de 100 fr.

Envoi de chevaux sortis de nos haras à l'Exposition. On vote 600 fr.

Pétitions de divers intéressés sont renvoyées aux Commissions compétentes.

Il y a, au budget du ministère de l'intérieur, un crédit inscrit pour aider les communes dont les finances sont en médiocre état de construire des ponts. Le crédit demandé l'année dernière pour le budget de la présente année 1878 est de 200,000 fr. M. de Fourton s'intéressait beaucoup au pont de Neuville, ainsi qu'à un autre pont du département de la Dordogne. Ministre et candidat, il n'hésita pas. Sur le crédit de 200,000 fr., qui, d'ailleurs, n'était point encore voté par les représentants du pays, dont il avait conseillé la dissolution, il préleva discrètement 30,000 pour la construction de ces deux ponts : 30,000 fr., c'est-à-dire plus du septième du crédit total ! 30,000 fr. pour la seule Dordogne !

ARMÉE TERRITORIALE.

Avis. — Les hommes des classes 1866 et 1867 appelés cette année, qui seraient dans

l'intention de demander des sursis, jusqu'à la convocation de 1879, sont prévenus que la période d'exercices de l'année prochaine sera vraisemblablement d'une durée supérieure à celle de 1878.

La commission spéciale de réforme devant laquelle pourront se présenter les hommes de ces deux classes qui seraient dans le cas d'être réformés, se réunira le 11 avril à Montauban, le 13 avril à Cahors.

CONVOCAION DE L'ARMÉE TERRITORIALE

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'appel des classes de 1866 et 1867 de l'armée territoriale. Nous y voyons que les fonctionnaires de l'Etat appelés sous les drapeaux conserveront l'intégralité de leur traitement pendant la durée de leur absence et le ministre engage les préfets à agir de même pour les employés des services départementaux : « Vous pèserez de votre légitime influence auprès de toutes les administrations communales ou autres qui, à un titre quelconque relèvent de votre caution pour qu'aucune retenue ne soit faite sur le traitement de leurs employés ou agents. »

Le ministre demande en même temps que les fonctionnaires pourvus d'un grade dans la réserve ou l'armée territoriale et qui, en leurs fonctions de préfets, secrétaires généraux, sous-préfets ou conseillers de préfecture doivent être placés hors cadre, ont fait l'objet d'un rapport à l'autorité militaire indiquant leur situation. Tous ceux de ces officiers qui resteraient attachés à un corps de troupe, lors de la convocation prochaine, devront rejoindre ce corps sans qu'aucune demande de dispense puisse être alors utilement formulée. Les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture sont les seuls fonctionnaires de l'ordre administratif munis d'un grade d'officier qui seront dispensés de se rendre à l'appel. Il pourra sans doute, dit le ministre, en résulter quelque gêne pour certaines branches de l'administration, mais il y a là, un intérêt supérieur devant lequel chacun doit s'incliner, et je suis assuré que ni vous, ni les administrateurs placés sous vos ordres, vous ne ferez obstacle à ce que les fonctionnaires et employés non classés dans la disponibilité et pourvus d'un grade d'officier puissent remplir leurs obligations militaires, et qu'aucune pression ne sera exercée sur eux pour les éloigner des cadres de l'armée territoriale et les mettre dans l'alternative d'opter entre leur position et leur grade d'officier.

M. Cahuzac, capitaine d'artillerie, est venu ces jours derniers à Cahors, passer en revue les armes du 7^e de ligne.

M. Cahuzac est un ancien élève du Lycée de Cahors.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT,

141 avril 1878. (24)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe Favre.

Première partie.

VIII

LES TERREURS DE GUILLAUME LE SOT

Guillaume s'assura que la serrure de la maison de Mariette, se rendant déjà à son chantier. La veuve se jeta à ses pieds et lui conta le rapt dont sa fille venait d'être victime.

Cette précaution prise, il sortit avec la mère Taupier.

Blondel passait en ce moment devant la maison de Mariette, se rendant déjà à son chantier. La veuve se jeta à ses pieds et lui conta le rapt dont sa fille venait d'être victime.

— Rentrez chez vous, bonne mère, lui dit-il, on ne vous recevrait pas à cette heure chez le prévôt des marchands ; mais moi, j'y serai à onze heures et je vous promets sa protection. Vous m'accom-

gnez.

— Très bien, fit Guillaume, j'aime mieux cela ; à onze heures. D'ici là, j'aurai mis mon pauvre argent en sûreté.

— D'ici là, dit la veuve en l'entraînant, venez, j'aurai peut-être retrouvé ma fille !

— Où allons-nous donc ?

— Eh ! le sais-je ? Où elle est, mon cœur me le dira !

IX

LES DEUX MÈRES

C'est en exécution de sa promesse que Blondel venait déranger le prévôt des marchands en tête-à-tête avec sa femme.

Derrière lui, entraient la mère Taupier et Guillaume. Ce dernier ne se laissait pas d'admirer la richesse du lieu, et il se disait que le comte ne viendrait pas le chercher chez un protecteur aussi puissant.

Bien entendu la pauvre Mariette avait beaucoup couru et n'avait pu découvrir où était sa fille. Elle s'était rendue avec Guillaume place de Grève pour attendre l'arrivée de Blondel.

A la vue de la mère Taupier accompagnant l'architecte, Louise ne put se défendre d'une angoisse poignante. Elle pensait à son enfant.

Les yeux des deux mères se rencontrèrent et leurs regards se confondirent ; mais ces regards disaient un malheur, sans dire

quelle mère il frappait.

Le prévôt était allé au-devant de Blondel.

— Quelle affaire nous procure l'honneur de votre visite, monsieur l'architecte ? lui dit-il.

— Un acte inouï, monsieur le prévôt, s'écria Blondel, on a enlevé la fille de cette femme.

— Mariette ! exclama Louise passant d'une crainte à une autre, on a pris ta fille !...

— Ah ! dit le prévôt, la nourrice de ma femme. Je vais enfin pouvoir faire quelque chose pour elle.

— Oui, oui, dit Louise vivement, faites, monsieur. Ordonnez des recherches ordonnez-les tout de suite, je vous en prie.

Le prévôt, voyant Louise et Mariette commencer, l'une ses questions et l'autre son récit entrecoupé de sanglots, fit signe à Blondel de le suivre.

— Venez monsieur, lui dit-il, me donner tous les renseignements sur cette affaire.

Les deux femmes restèrent seules sans s'occuper de Guillaume qui, assis dans un fauteuil près de la fenêtre, regardait sur la place.

Le récit de la mère Taupier était court. On avait pris sa fille, voilà tout ce qu'elle pouvait dire.

Lorsque Louise eut écouté d'une oreille

attentive, elle reprit :

— Tranquillise-toi, Mariette, mon mari va donner des ordres, et, dès ce soir sans doute, tu embrasseras ta fille.

— Puissez-vous dire vrai, madame.

— Mais, reprit Louise, je n'osais te demander tout à l'heure... tu dois me comprendre...

Et elle jeta un regard de côté sur Guillaume.

— C'est un brave homme qui m'accompagne, expliqua Mariette ; il a vu le ravisseur et est incapable de mal faire.

— Je puis donc te demander des nouvelles de mon fils.

— Votre enfant ! fit Mariette, c'est vrai !... Ah ! madame, j'avais la tête bouleversée... Il doit être dans son bercceau, je n'ai pensé qu'à ma fille...

— Malheureuse !... il est seul, abandonné.

— Pardonnez-moi, madame ; mais lorsqu'on prend à une mère sa fille, son trésor, pendant son sommeil, et qu'en s'éveillant elle ne la trouve plus près d'elle, on peut tout oublier...

— Mais ta fille, reprit Louise très-agitée, ta fille peut se défendre, elle... tandis que mon pauvre petit... si mes craintes sont justifiées... si des espions de mon mari... Oh ! ils me la tuent !... Pris ! murmura Guillaume en lui-même, on parle aussi de tuer dans cette maison.

Louise était en proie à une telle émotion, que Mariette, maîtrisant sa propre douleur, répondit avec plus d'assurance :

— Calmez-vous, madame, ce cher enfant est dans son bercceau, j'en suis sûre... en sortant... oui, oui... j'ai fermé la porte... j'ai pris la clef... il ne court aucun danger.

— Tu es certaine de cela ?

— Ah ! je vous le jure ! s'écria la veuve ; mais vous comprenez, tout d'abord je ne me souvenais plus.

— Merci... tu me rassures !... Oh ! nous retrouverons ta fille... Mon mari, en l'absence du roi, a des pouvoirs très étendus... Il fera punir le coupable... Est-ce noble ce ravisseur ?

— Je le crois, dit la mère Taupier, Madeleine me l'a dépeint de façon que je le reconnaîtrai sans l'avoir vu. Mais Guillaume que voici l'a vu... Vous savez son nom Guillaume ?

Guillaume, ainsi interpellé, ne répondit pas.

Il pâlit et montra la place de Grève. — Là, dit-il, ah ! c'est lui, c'est lui !

— Qui, lui ? demanda Louise. — Lui... le comte... le ravisseur ! — Là, sur la place, fit Louise en courrant à la fenêtre, cet homme ? — Cet homme, affirma Guillaume. — Il faut le faire arrêter ! éclata Louise.

(A suivre.)

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Mardi, à 2 heures, M. le général Mangin, résidant à Cahors, commandant la 66^e brigade d'infanterie, a passé en revue, sur le Cours Foucault, le 11^e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Montauban, et faisant partie de la 66^e brigade.

La Société des Sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, a procédé, dans la séance de samedi soir, au jugement des ouvrages présentés à son concours de poésie. Parmi les œuvres récompensées nous remarquons :

Consolation, ode sur la mort d'un ami, par M. Cyrille Fiston, de Cahors ; médaille d'or, prix de genre.

En exécution des promesses qui ont été faites à la Chambre, le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêté qui assure aux professeurs chargés d'une chaire et aux professeurs de collèges pourvus du grade de licencié, une indemnité de 300 fr. par an, qui leur sera comptée avec effet rétroactif à dater du 1^{er} janvier 1878.

Nous lisons dans le *Gourdonnais* :

La race des pick-pockets est loin d'être perdue, dans nos contrées surtout. Leur existence s'est révélée à notre dernière foire ainsi qu'à celle de Cazals. Trois ou quatre de ces honorables industriels, de la bourse d'antrui, ont eu le malheur de se rencontrer avec la police ou le gendarmier et mal leur en a valu. L'un d'eux, à Gourdon, a été pris au moment où il mettait la main dans la poche d'un voisin, et M. le commissaire de police l'a fait conduire à la maison d'arrêt. Son affaire s'instruit.

Le 2 de ce mois, au Bastit, près Gramat, un meurtre a été commis sur la personne du nommé Bergougnoux, par son beau-frère, qui dans un accès de démence, lui a asséné sur la tête plusieurs coups de hoyau, dont deux ont été reconnus comme étant mortels. Le malheureux Bergougnoux a succombé presque immédiatement à ses blessures. Le meurtrier, qu'on dit atteint d'aliénation mentale, a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Gourdon.

Par une délibération récente, la *Section figeacoise* de la Société des Etudes du Lot a décidé qu'il « sera fait en sorte de créer, à Figeac, un Musée d'objets d'art et d'antiquités. »

La fête de Pâques, qui tombait l'année dernière le 1^{er} avril, est reculée cette année jusqu'au 21 de ce mois. C'est un retard de treize jours sur la date moyenne ordinaire ; jamais, depuis l'adoption du calendrier grégorien, cette fête n'aura été célébrée à une échéance aussi éloignée. En voici l'explication : Les conciles ont décidé que la Pâque des chrétiens aurait lieu chaque année le premier dimanche suivant la pleine lune qui arrive après l'équinoxe de printemps.

Cette année l'équinoxe arrive deux jours après la pleine lune de mars ; ce qui fait, suivant la règle canonique, que c'est celle d'avril qui détermine la date de la fête de Pâques. L'année dernière, le soleil passait à l'équinoxe de printemps deux jours avant le plein de la lune de mars. Il en résulte que, par suite d'une différence de quatre jours, la durée de la pleine lune de mars en produit une de près de vingt dans l'échéance de la Pâque.

En 1886, cette fête tombera plus tard encore, toujours d'après le calendrier grégorien ; elle aura lieu le 25 avril. Cette limite extrême ne reparaitra plus avant l'année 1943.

LE MYSTÈRE DE LA RUE POLIVEAU

Voici les renseignements fournis par la *Gazette des Tribunaux* sur cette affaire :

Samedi dernier, dans la soirée, on découvrait dans un placard d'une chambre d'hôtel garni, rue Poliveau, n^o 42, deux paquets enveloppés dans du papier goudronné et contenant deux cuisses et deux bras que l'on suppose

avoir appartenu à une femme. La propriétaire de l'hôtel, M^{me} Janson, fit immédiatement sa déclaration au commissaire de police du quartier, M. Poggi, qui, assisté de M. le docteur Brouardel, se livra aux constatations d'usage.

La chambre où ces débris humains ont été trouvés était alors inoccupée ; mais, le 24 mars dernier, à la tombée de la nuit, elle avait été louée pour huit jours à un individu qui s'inscrivit sur le registre de police : Gérard (Emile), âgé de vingt-six ans, étudiant, né à Blois, y demeurant.

Le sieur Gérard, qui était accompagné d'un autre individu de son âge, avait payé d'avance sa chambre pour huit jours. Il ne revint pas dans la soirée du 24 ; mais, le lendemain matin, de très bonne heure, il se présenta à l'hôtel, porteur de deux paquets, prit la clef, monta dans sa chambre, en redescendit au bout de quelques minutes et ne reparut plus. Les paquets trouvés étaient ficelés à l'aide de cravates dites Lavaillières, noires, à pois blancs. L'un des bras porte un cautère. M. Brouardel, auquel ont été adjoints MM. Delens, docteur-médecin, et Lhôte, chimiste expert, doivent examiner minutieusement ces débris humains, pour voir s'ils n'auraient pas subi des préparations chimiques.

La police a découvert dans un hôtel de la rue du Bouloi un autre individu qui, en entrant le 30 mars dernier, a déclaré se nommer Gérard, être âgé de vingt-cinq ans, né à Orléans, et sortir du n^o 5 de la rue Mandar.

Hier soir, MM. Clément, commissaire de police aux délégations, et Jacob, chef du service de la sûreté, ont mis cet individu, ainsi que sa maîtresse, en état d'arrestation. Confronté avec la logeuse de la rue du Bouloi, Gérard aurait été reconnu par celle-ci, bien qu'il affirmât être jamais descendu dans cet hôtel.

Ephémérides du Querey

9 mars 1286. — Un arrêt de la cour de France, condamne les consuls de Cahors, à une amende énorme envers l'évêque Guillaume de Jean.

10 mars 1271. — A l'avenir les consuls de Cahors ne perçoivent plus les oboles, ni les douze deniers, ni taille qu'ils exigeaient des habitants ; ils doivent aussi réduire le nombre de leurs serviteurs et se contenter de quatre messagers et de deux trompettes.

11 mars 1289. — Une ordonnance des consuls de Cahors prescrit que toute personne venant s'établir dans la ville, n'en étant pas originaire, ne contribuera aux charges communales, qu'après une année de domicile.

Bulletin météorologique.

Cahors, le 11 avril 1878.

	8 h. matin + 51°20		
Thermomètre centigrade.	12 h. +		
	4 h. soir +		
HEURES.	BAROMÈTRE.	CIEL.	VENT.
1 h. soir.	764 ^{mm}	Couvert.	S
4 h. »	»	»	»

Paris, 11 avril.

759 Cherbourg. — 762 Brest, Nantes, Strasbourg. — 764 Biarritz.

Baromètre encore un peu en hausse, vent variable. Le temps reste doux et à la pluie. Vent S. O. assez fort au Puy-de-Dôme. Neige au Pic du Midi.

THEATRE DE CAHORS

Jeudi 11 avril 1878.

Par droit de conquête, comédie en 3 actes d'Ernest Legouvé.

Les deux Merles blancs, Folie vaudeville en 3 actes.

Pour la chronique locale : A. Layou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Versailles 10 avril 1878.

Les obsèques de madame Dufaure ont eu lieu ce matin à Saint-Philippe-du-Roule, au milieu d'un grand concours de notabilités appartenant au monde politique et judiciaire. Le deuil était conduit par les deux fils de M. Dufaure, M. de Moncault son gendre et M. l'amiral Roussin, son neveu, et leurs enfants. M. le président de la République était représenté par

M. le colonel de Vaultrenand, qui suivait le char, immédiatement après les sœurs de charité qui ont donné leurs soins à Madame Dufaure, pendant sa maladie.

Dans le cortège, on remarquait tous les ministres et les sous-secrétaires d'Etat à la justice et au commerce, un grand nombre de sénateurs et de députés appartenant à toutes les nuances politiques, presque tous les membres du corps diplomatique, des fonctionnaires supérieurs de la justice et des divers ministères, des magistrats de toutes les juridictions, enfin un grand nombre de membres du barreau et de notabilités parisiennes. Tous étaient venus, sans distinction de parti, ni d'opinion, donner à M. le président du conseil un témoignage de leur respectueuse sympathie.

D'après le *Moniteur universel*, le bruit court que le gouvernement aurait pris la résolution de déposer, dès la rentrée des Chambres, une demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac, député de Condom, comme étant l'auteur d'une manifestation séditieuse qui aurait eu lieu à Auch pendant la période électorale.

Par décret en date du 9 avril, sont convoqués pour le 5 mai prochain, à l'effet d'élire chacun un député, les collèges électoraux de :

- La 2^e circonscription de l'arrondissement de Caen (Calvados).
- La 1^{re} circonscription de l'arrondissement de Périgueux (Dordogne).
- L'arrondissement de Quimperlé (Finistère).
- La 1^{re} circonscription de l'arrondissement d'Avranche (Manche).
- L'arrondissement de Montmédy (Meuse).
- L'arrondissement de Muret (Haute-Garonne).
- L'arrondissement d'Avignon (Vaucluse).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 11 janvier, 2 h. soir.

Tous les journaux d'hier et d'aujourd'hui examinent la note russe invitant le gouvernement anglais à formuler des contre propositions et une autre note répondant aux diverses objections de la circulaire de lord Salisbury. La première impression à Londres et à Paris a été bonne. Mais après un nouvel examen on trouve au contraire que la Russie ne fait aucune concession réelle à l'Angleterre sur le traité de San Stefano.

Bourse de Paris

Cours du 11 avril.

Rente 3 p. %.....	71.90
— 4 1/2 p. %.....	102.40
— 5 p. %.....	108.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 10 avril	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.100 »	3.100 »
Crédit foncier.....	626 75	628 75
Orléans-Actions.....	1.130 »	1.125 »
Orléans-Obligations.....	347 »	342 50
Suez.....	733 75	738 75
Italie 5 %.....	71 15	71 75

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au 11 Mai 1878

Par procès-verbal de Duc, huissier, à Cahors, en date du quatre février mil huit cent soixante-dix-huit, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le treize du même mois de février, volume 73, numéros 20 et 21, il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après décrits :

A la requête du sieur François Bagès, proprié-

taire, habitant et domicilié du faubourg Cabessut de la ville de Cahors.

Lequel a constitué pour son avoué, M^e Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans la dite ville, rue du Parc, numéro 12.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o dame Cécile Bastide, veuve du sieur Jean Calvet, sans profession et 2^o le sieur Adrien Calvet, ancien ferblantier, aujourd'hui libraire, tous les deux habitants et domiciliés de la ville de Cahors.

Biens saisis et à vendre

Une maison située dans la ville de Cahors, rue de la Liberté et composée d'un magasin et d'un corridor au rez-de-chaussée ; d'un second étage, d'un troisième étage et d'un grenier. Le premier étage n'en dépend pas. Elle tient d'un côté avec rue de la Liberté désignée à la matrice cadastrale, sous le nom de rue de la Préfecture, d'autre côté avec un magasin appartenant à M. Gangardel, et d'un troisième côté avec maison de M. Gardot. Elle est portée à la matrice cadastrale de la ville de Cahors, sous les numéros 1012, 1012, 1014, 1014, 1015, 1015, 1016, 1017, 1015, 1016, 1017, 1016 bis et 1017, section N, et pour une superficie de trente-neuf centiares et un revenu net de cent quatre-vingt-six francs trente cinq centimes.

Elle est jouée et occupée en partie par les saisis et l'autre partie par des locataires dont on ne connaît pas les baux. Elle figure à la matrice cadastrale sur la tête de Jean Calvet, ferblantier à Cahors.

Elle est située dans la ville de Cahors arrondissement du même nom.

Le cahier des charges a été publié à l'audience du six avril courant, et l'adjudication a été continuée au onze mai suivant.

En conséquence l'adjudication de ladite maison aura lieu le onze mai mil huit cent soixante-dix-huit, à l'heure de midi à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de 2,000 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le onze avril, mil huit cent soixante-dix-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le
avril mil huit centsoixante dix-huit, F^o
case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes
décimes compris.

Signé : GIBERT, receveur.

Le MONITEUR UNIVERSEL commencera le 5 avril la publication d'un roman de MM. Victor Tissot et Constant Améro, intitulé :

LES AVENTURES

DE

GASPARD VAN DER GOMM,

Chez les Allemands.

On n'a pas oublié le succès qui ont eu en France et à l'Etranger les romans de M. Victor Tissot. Le VOYAGE AU PAYS DES MILLIARDS a été tiré à plus de deux cent mille exemplaires et en est aujourd'hui à sa cinquantième édition. Les AVENTURES DE GASPARD VAN DER GOMM continueront ce succès. Gaspard Van der Gomm est une sorte de Gil Blas Allemand, en quête, à travers son pays, d'émotions qui ne lui manqueront pas, s'il faut en juger par les sous-titres du roman de M. Victor Tissot, roman divisé en deux parties, dont la première est intitulée : *Le Grand Duché de Himmelstein*, et la seconde : *Les Mystères de Berlin*.

C'est, nous le répétons, un grand succès de curiosité d'intérêt et d'émotion qui se prépare pour le MONITEUR UNIVERSEL. Les AVENTURES DE GASPARD VAN DER GOMM auront sous peu un million de lecteurs.

On s'abonne au MONITEUR UNIVERSEL, 15, quai Voltaire, à Paris. — Un an : 60 fr. — Six mois : 32 fr. — Trois mois : 17 fr.

Un numéro (Paris : 15 centimes. Départements : 20 centimes.

MÈRES DE FAMILLE !!

Voulez-vous avoir :

- des enfants sages ?
- des enfants bien portants ?
- des enfants bien élevés ?

Abonnez-vous au

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

(Sept francs par an, 19, rue Drouot, Paris)

Dirigé par MM. Henry BELLAIRE et le Dr MAURIN

Vous y trouverez des conseils pour l'hygiène, l'éducation et la toilette de votre petite famille, avec des jolies gravures, des patrons découpés, des nouvelles, des poésies, des recettes, des conseils de tous genres, etc.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
rendue sans mé-
decine, sans purges et sans frais, par la délicieuse fa-
rine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pitoite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faible-se, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut), de vingt années de dyspepsie. — Dartres ; M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatu, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-
pisie et constipation. — N° 49, 522 : M^{me}

Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les Capsules de Goudron de Guyot sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Pour éviter de nombreuses imitations, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies. 12

Le meilleur moyen pour guérir rapidement et sans prendre de drogues, les rhumes, bronchites, catarrhes, asthme et généralement toutes les irritations de la poitrine et de la gorge, ainsi que les douleurs rhumatismales ou névralgiques, sciatic, lombago, etc., c'est le **Papier Lardy** à l'extrait de piment, dont l'application détourne le sang vers la peau et déplace ainsi le mal. — De la chaleur et une vive rougeur qui apparaissent immédiatement et durent aussi longtemps que l'application, sont le signe certain de l'intense dérivation que produit le papier Lardy, et il n'occasionne ni démangeoisons, ni éruption. — 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

Compagnie des Indes.

C'est à cette époque de demi-saison qu'on apprécie surtout le **Cachemire de l'Inde**. Ce précieux tissu constitue des costumes charmants qui se portent par tous les temps et à toutes les heures du jour. Nous ne parlons pas ici du vulgaire cachemire, mais bien de la véritable étoffe orientale qui se trouve à la **Compagnie des Indes**, 34, boulevard Haussmann, PARIS, la plus importante et la mieux assortie des spécialités de Cachemire de l'Inde, foulard de l'Inde, tissus exotiques. Echantillons et marchandises franco.

Quel est le meilleur Journal financier le plus complet et le mieux renseigné?... C'est le **MONITEUR DES VALEURS A LOTS**.

Abonnement : 1 fr. par an, 46, rue Laffitte, Paris.

Heureuse innovation à signaler

Nous avons le plaisir d'annoncer une bonne nouvelle qui intéresse tous nos lecteurs et surtout ceux qui se disposent à visiter l'Exposition universelle. Le propriétaire d'un des plus importants établissements de Paris, organise en ce moment un service spécial dans ses bureaux pour toute la durée de l'Exposition.

Des employés seront chargés exclusivement et à titre gratuit de s'occuper des visiteurs étrangers, de leur donner tous les renseigne-

ments nécessaires pour bien s'orienter dans la capitale, leur éviter des pertes de temps et d'argent, leur indiquer même pour leurs achats d'articles de Paris, les maisons où l'on peut s'adresser de confiance et acheter avantageusement. — Avons-nous besoin de nommer la Maison Godchau toujours la première dans la voie du progrès ; son personnel sera entièrement à la disposition de ses nombreux clients et amis de la province auxquels sera offert, sans même qu'ils aient besoin de faire la moindre acquisition, de fort jolis cadeaux dont ils n'ont pu profiter lors des étrennes du jour de l'an. — On doit se rappeler en effet qu'à cette époque la Maison Godchau (vêtements pour hommes et enfants, rue du Faubourg-Montmartre, n° 12) a fait sensation par les riches cadeaux qu'elle a distribués pendant quinze jours à tous ses visiteurs.

La rue du Faubourg-Montmartre est le point le plus central de tout Paris ; c'est le quartier le plus animé, celui qui offre le plus d'attraction aux Étrangers, et tout le monde a intérêt à visiter la Maison Godchau, qui s'est engagée à ne pas augmenter ses prix pendant l'Exposition quoi qu'il arrive et lors même qu'il y aurait pénurie de marchandises. — Un superbe plan de Paris et le plan complet de l'Exposition sera donné à chaque visiteur, c'est un guide complet dont tout le monde fera son profit.

En attendant, la Maison Godchau vient de faire paraître son Catalogue-Album, magnifiquement illustré pour la saison d'Été ; l'envoi franco en sera fait à toute personne qui voudra bien le demander par lettre affranchie ; ce catalogue indique d'une manière très-claire, très-précise, le moyen de prendre les mesures soi-même pour éviter les essayages et les retouches, et avoir un vêtement aussi beau, aussi soigné, aussi réussi, que chez les grands tailleurs en renom.

Pour la saison de printemps, et en vue de l'Exposition, des vêtements splendides sont mis en vente à des prix surprenants de bon marché.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles.

Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,
Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

1878
ANNUAIRE
STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
DU
DÉPARTEMENT DU LOT
PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET
PAR
MM. LES CHEFS DE DIVISION
DE LA PRÉFECTURE.
SE TROUVE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse
CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS
Prix modérés
Tenu par **GALLIOT**
87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.
Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle
PARIS.

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la

Plus de névralgies

Plus de maux de tête



C'est la
PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.
A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-
tier-opticien, boulevard Nord.

TOPIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général,
pharmacie **LACOMBE**, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC
Le plus puissant spécifique des
maux de dents cariées
Prix : 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie **LACOMBE**, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amé-
lioration des vins de table
Dose pour 2 barriques 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie **LACOMBE** à Cahors

LE MONITEUR
des
VALEURS A LOTS
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Propriété de la
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT
(Société anonyme) au capital de
UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.

1 FRANC — Publie immédiate-
ment et exactement
par la liste officielle des
tirages de toutes les
valeurs.
52 — Le mieux rensei-
gné et le plus com-
plet de tous les jour-
naux financiers.
On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être
envoyé en timbres-poste.

VICHY
Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy
avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont pres-
crites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Bouteau
pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les
produits la marque du
CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux
minérales, droguistes et pharmaciens.

Atelier de Reliure
CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.
J. SARRAZIN, FILS
rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.
PRIX MODÉRÉS.

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
BIEN
LA VÉRITABLE
MARQUE